



GROUPE	2	HERBICIDE
--------	---	-----------

Herbicide Prism™ SG

EN VENTE POUR UTILISATION DANS LES PROGRAMMES DE SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES DANS LES POMMES DE TERRE DANS L'EST DU CANADA, DANS LES POMMES DE TERRE IRRIGUÉES DANS L'OUEST DU CANADA, DANS LES POMMES DE TERRE DE SEMENCE, DANS LES TOMATES TRANSPLANTÉES DESTINÉES À LA TRANSFORMATION ET DANS LA CULTURE MARAÎCHÈRE DES TOMATES DE PLEIN CHAMP SEULEMENT, POUR LA SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES DANS BLEUETS EN CORYMBE, BLEUETS NAINS ET LES MÛRES ET LES FRAMBOISES (SOUS-GROUPE 13-07A), LES FRUITS À NOYAU (GROUPE DE CULTURE 12-09), LES FRUITS À PÉPINS (GROUPE DE CULTURES 11-09), LES RAISINS ET LES CANNEBERGES.

USAGE AGRICOLE

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE AVANT L'UTILISATION

PRINCIPE ACTIF : Rimsulfuron 25,0 %
Granules Solubles
Avertissement, contient les allergènes lait et sulfites.

N° D'HOMOLOGATION : 30057 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : 24-24000 GRAMMES

Corteva Agriscience Canada Company
Suite 240, 115 Quarry Park Rd. SE
Calgary, Alberta
T2C 5G9
1-800-667-3852

™ Marque de Corteva Agriscience et de ses sociétés affiliées

PRÉCAUTIONS

- GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.
- ÉVITER DE RESPIRER LE BROUILLARD DE PULVÉRISATION.
- ÉVITER TOUT CONTACT AVEC LA PEAU, LES YEUX ET LES VÊTEMENTS.
- NE PAS CONTAMINER LES NAPPES D'EAU.
- NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE
- Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistants aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et la réparation. Des gants ne sont pas requis à l'intérieur d'un équipement à cabine fermée. En outre, portez des lunettes/bouclier facial pendant les opérations de mélange/chargement/nettoyage et lors des réparations.
-
- NE PAS pénétrer ou permettre l'accès aux travailleurs dans les zones traitées durant le délai de sécurité (DS) de 12 heures.
- Appliquer sur les cultures agricoles seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine telles des résidences, chalets, écoles et superficies récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.
- Pendant l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Se laver les mains et la peau exposée soigneusement.
- Enlevez les vêtements contaminés immédiatement après l'utilisation. Entreposer et laver les vêtements contaminés séparément du linge domestique avant réutilisation.

PREMIERS SOINS

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

INGESTION: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

INHALATION: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

CONTACT AVEC LES YEUX: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: Appliquer un traitement symptomatique.

PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES

- TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Respecter les zones tampons de pulvérisation indiquées dans le MODE D'EMPLOI.
- Ce produit démontre les propriétés et les caractéristiques associées à des produits chimiques détectés dans les eaux souterraines. L'utilisation de ce produit dans les zones où les sols sont perméables, en particulier lorsque la nappe phréatique est peu profonde, peut entraîner la contamination des eaux souterraines.
- Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.
- Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

- La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation entre le site traité et le bord du plan d'eau.

ENTREPOSAGE

Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Pour éviter la contamination, entreposer le produit uniquement dans son contenant d'origine, dans un endroit sûr et au sec, à l'écart des autres pesticides, des engrais, ou des semences. Ne pas l'utiliser ni l'entreposer dans une maison ou aux alentours. Bien refermer le contenant.

ÉLIMINATION

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché.

Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant vide inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

DONNÉES RELATIVES À L'UTILISATION

Mode d'action : Inhibiteur de l'enzyme ALS

Dose maximale : 60 g/ha pour toutes les cultures étiquetées et 140 g/ha pour la culture maraîchère de tomates de champs

Nombre maximal de traitements : Un par année

Période d'application : Postlevée

Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistants aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et la réparation. Des gants ne sont pas requis à l'intérieur d'un équipement à cabine fermée. En outre, portez des lunettes/bouclier facial pendant les opérations de mélange/chargement/nettoyage et lors des réparations.

Du fait que la tolérance des différentes variétés de pommes de terre aux herbicides varie, limiter la première pulvérisation de l'herbicide Prism™ SG à une petite superficie, pour chaque variété, avant de pulvériser le champ entier.

Suivre attentivement les directives de nettoyage du pulvérisateur, car tout résidu dans le réservoir pourrait endommager les autres cultures.

Ne pas appliquer l'herbicide Prism SG pendant les périodes de pluies abondantes ou lorsque le sol est saturé d'eau. Ne pas appliquer le produit directement sur une étendue d'eau stagnante ou courante. Ne pas l'appliquer dans les zones où les eaux de surface provenant des champs traités peuvent ruisseler sur des terres arables adjacentes ayant été ensemencées ou devant l'être, ou dans des cours d'eau, de l'eau d'irrigation ou des puits. Appliquer le produit uniquement lorsqu'il n'y a aucun risque que la solution de pulvérisation ne dérive et contamine des terres ne devant pas être traitées, étant donné que de très petites quantités de solution de pulvérisation de l'herbicide Prism SG peuvent gravement endommager les cultures sensibles à son action durant les périodes de croissance et de dormance.

L'application de l'herbicide Prism SG sur les pommes de terre peut entraîner des altérations foliaires TEMPORAIRES (changement de couleur des jeunes feuilles, pincement du bourgeon terminal) que l'on peut confondre avec les symptômes d'une virose. Une application hâtive peut réduire les risques d'altérations foliaires.

Comme avec tout herbicide, il faut éviter les chevauchements et ne pas arrêter et démarrer, ralentir ni tourner pendant la pulvérisation, sous peine d'endommager la culture.

La suppression des mauvaises herbes peut être réduite dans des conditions climatiques extrêmes, notamment par temps chaud et sec ou en cas d'humidité excessive ou de gel.

La suppression des mauvaises herbes peut être réduite s'il pleut dans les 2 à 4 heures suivant l'application de l'herbicide Prism SG.

MISE EN GARDE: Ne pas faire paître le bétail dans le champ traité ni couper les plants traités pour le foin; il n'existe pas suffisamment de données à l'appui de ces utilisations.

CONDITIONS ENVIRONNEMENTALES ET ACTIVITÉ BIOLOGIQUE

- Une fluctuation rapide de la température (soit un écart de plus de 20 °C en moins de 24 à 36 heures) affectera la culture. Pour assurer à celle-ci le maximum de protection, attendre de 48 à 72 heures pour permettre à la culture de s'acclimater avant d'entreprendre la pulvérisation de l'herbicide Prism SG.
- Procéder à l'application de l'herbicide Prism SG seulement quand il est prévu que la température se maintiendra entre 5 °C et 28 °C dans les 24 heures précédant ET suivant l'application. Des températures au-delà de ces limites de température risquent davantage d'endommager la culture.
- **AVERTISSEMENT** : La culture peut être endommagée si le produit est appliqué sur des pommes de terre qui ont été éprouvées par une chaleur, une humidité ou un froid anormal, le gel, la sécheresse, un sol peu fertile, saturé d'eau ou trop tassé, l'application préalable de pesticides, la maladie ou l'attaque d'insectes. Si les pommes de terre ont été endommagées par le gel, attendre de 48 à 72 heures avant d'appliquer l'herbicide Prism SG.
- L'herbicide Prism SG arrête rapidement la croissance des mauvaises herbes sensibles à son action. Les symptômes typiques apparaissent habituellement de 5 à 7 jours après l'application, mais peuvent ne pas être visibles avant 2 à 3 semaines, selon les conditions de croissance et la sensibilité des mauvaises herbes.
- Un temps chaud et humide suivant l'application favorise l'action de l'herbicide Prism SG, alors qu'un temps frais et/ou sec peut la réduire ou la retarder. Les mauvaises herbes endurcies par le froid ou la sécheresse peuvent ne pas être supprimées.
- L'herbicide Prism SG agit par contact et ne supprime pas les pousses de graminées nuisibles ou de mauvaises herbes à feuilles larges ayant germé après l'application du produit. La suppression des mauvaises herbes peut être réduite si le couvert végétal empêche une application optimale du produit sur les mauvaises herbes.

MODE D'EMPLOI

L'herbicide Prism SG est une formulation de granulés solubles à mélanger dans l'eau et à appliquer pour supprimer le chiendent, certaines graminées annuelles, l'amarante à racine rouge, et pour la suppression des chénopode blanc. L'herbicide Prism SG est non corrosif, non inflammable et non volatil et il ne gèle pas.

Les mauvaises herbes ne seront pas supprimées si l'herbicide Prism SG n'est pas appliqué conjointement avec un agent tensio-actif.

N'effectuer qu'une seule application par année.

- Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.
- NE PAS contaminer les approvisionnements en eau d'irrigation ou potable ni les habitats aquatiques en nettoyant l'équipement ou en éliminant les déchets.

Application par pulvérisateur agricole

NE PAS appliquer pendant les périodes de calme plat ou lorsque les vents soufflent en rafales. NE PAS pulvériser de gouttelettes de diamètre inférieur à la taille moyenne correspondant à la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La hauteur de la rampe de pulvérisation doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

NE PAS appliquer par voie aérienne.

ZONES TAMPONS DE PULVÉRISATION

Un zone tampons de pulvérisation n'est pas requis pour :

- Les utilisations avec pulvérisateur manuel quand cela est permis sur l'étiquette.
- Pulvérisateur intercalaire à écrans protecteurs ou capuchon faible garde au sol ou pulvérisateurs blindés qui assurent la dérive de pulvérisation ne sont pas en contact avec les fruits du verger des cultures ou le feuillage.
- Trempage du sol et incorporation au sol

Il est nécessaire que les zones tampons de pulvérisation précisées dans le tableau ci-dessous séparent le point d'application directe du produit et le bord le plus proche, dans la direction du vent, des habitats terrestres vulnérables (tels que prairies, forêts, brise-vent, terres à bois, haies, grands pâturages libres, zones riveraines et zones arbustives) et des habitats dulcicoles vulnérables (tels que lacs, rivières, bourniers, étangs, fondrières des Prairies, ruisseaux, marais, cours d'eau, réservoirs, fossés et milieux humides).

Méthode d'application	Culture	Zone tampon de pulvérisation (en mètres) requise pour la protection des:		
		Habitats terrestres	Habitats aquatiques d'une profondeur de :	
			< 1 m	> 1 m
Pulvérisateur agricole	Tomates de transformation transplantées ou repiquées Pommes de terre Bleuets en corymbe & Bleuets nains Mûres et les framboises (sous-groupe 13-07A) Fruit à noyau (groupe de culture 12-09) Fruits à pépins (groupe de culture 11-09) Raisins Canneberge	5	1	1
	Tomates de plein champ	15	1	1

Lorsque les mélanges en cuve sont permis, consulter l'étiquette des produits d'association et respecter la zone tampon de pulvérisation la plus large (la plus restrictive) parmi les produits utilisés dans le mélange en cuve et appliquer au moyen de la catégorie de gouttelettes la plus grosse (ASAE) indiquée sur les étiquettes des produits d'association.

On peut modifier les zones tampons de pulvérisation de plus de 1 m pour ce produit, selon les conditions météorologiques et la configuration de l'équipement de pulvérisation, en utilisant le calculateur de zones tampons de pulvérisation dans la section Pesticides du site Canada.ca.

ADJUVANTS DE PULVÉRISATION:

L'herbicide Prism SG doit être appliqué avec un agent tensio-actif non ionique recommandé, tel que Citowett Plus, Agral 90 ou Ag-surf à raison de 2 L par 1000 L de solution de pulvérisation (0,2 % v/v).

DOSE ET MOMENT DE L'APPLICATION

Appliquer le produit sur les mauvaises herbes, aux stades de croissance indiqués ci-dessous:

MAUVAISE HERBE	STADES DE CROISSANCE AU MOMENT DE L'APPLICATION
Graminées annuelles nuisibles	1 ^{re} - 6 ^e feuille (jusqu'au début du tallage, deux talles à 2 feuilles)
Chiendent	Appliquer le produit sur les pousses pendant la croissance active, de la 3 ^e à la 6 ^e feuille (moins de 25 cm avec la feuille étendue)
Chénopode blanc, Amarante à racine rouge	4 ^e - 6 ^e feuille (moins de 10 cm de haut ou de large)

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES PAR 60 G PAR HECTARE

Pied-de-coq	Panic d'automne	Sétaire verte
Chénopode blanc [†]	Amarante à racine rouge	Chiendent ¹
Sétaire glauque ²	Panic capillaire	

[†] Répression uniquement. La répression des mauvaises herbes consiste en une réduction visible de la concurrence qu'elles exercent (population et/ou vigueur réduite), comparativement à une superficie non traitée. Le degré de répression varie selon la taille des mauvaises herbes et les conditions environnementales avant et après le traitement.

NOTE: Les mauvaises herbes qui sortent de terre après l'application de l'herbicide Prism SG ne seront pas supprimées. L'application doit être effectuée lorsque la majorité des mauvaises herbes sont sorties de terre.

Les graminées annuelles nuisibles et les mauvaises herbes à feuilles larges sont plus vulnérables lorsqu'elles sont petites et en pleine croissance.

L'établissement précoce et la densité de la culture contribuent beaucoup à empêcher la croissance des mauvaises herbes et à la suppression efficace en postlevée du chiendent et des graminées annuelles nuisibles quand l'herbicide Prism SG est utilisé.

Recommandations pour la suppression de certaines mauvaises herbes

¹ Chiendent - Appliquer l'herbicide Prism SG en postlevée, additionné de l'un des agents tensio-actifs recommandés, lorsque la majorité des pousses de chiendent sont en pleine croissance et sont parvenues aux stades de la 3^e à la 6^e feuille (moins de 25 cm, feuille étendue). Les graminées annuelles qui ne sont pas encore sorties de terre au moment de l'application de l'herbicide Prism SG sur le chiendent ne seront pas supprimées. Si l'on procède au traitement avant les stades de la 3^e à la 6^e feuille du chiendent, la suppression des mauvaises herbes peut être réduite, étant donné qu'un grand nombre de pousses ne sont peut-être pas encore sorties de terre.

² Seuls les plants de sétaire glauque qui sont sortis de terre au moment où l'on applique l'herbicide Prism SG seront supprimés, et non ceux qui pousseront après.

POMMES DE TERRE

Appliquer l'herbicide Prism SG à la volée à raison de 60 g/ha en solution à pulvériser additionnée d'un agent tensioactif recommandé, avant la floraison des pommes de terre. (p. ex. Citowett Plus, Agral 90 ou Ag-Surf) à raison de 2,0 litres par 1 000 litres de solution de pulvérisation (0,2 % v/v), sur les pommes de terre avant le début de la floraison.

Étant donné que les variétés de pommes de terre diffèrent dans leur tolérance aux herbicides, limitez la première utilisation de l'herbicide Prism™ SG à une petite zone de chaque variété avant de l'adopter comme pratique au champ.

Appliquer avec de l'équipement au sol uniquement dans un minimum de 100 litres d'eau par hectare. Faites une application par saison de croissance.

Pour la suppression des GRAMINÉES ANNUELLES nuisibles et du CHIENDENT, il faut procéder au traitement avant que le couvert végétal de la culture empêche la solution de pulvérisation d'atteindre les mauvaises herbes visées.

De 7 à 10 jours avant et après l'application de l'herbicide Prism SG, il est recommandé de NE PAS cultiver.

Ne récoltez pas la culture dans les 30 jours suivant le traitement.

BLEUETS NAINS

Pour supprimer les mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette, appliquer 60 g/ha d'herbicide Prism SG avec un surfactant non ionique recommandé (p. ex. Citowett Plus, Agral 90 ou Ag-Surf) à raison de 2,0 litres par 1 000 litres de solution de pulvérisation (0,2 % v/v). (Voir la section « Directives de mélange » de l'étiquette). Appliquer avec un minimum de 140 L d'eau par hectare. Appliquer l'herbicide Prism SG lorsque les graminées annuelles ont de 1 à 6 feuilles (jusqu'au tallage). Une application peut avoir lieu au printemps de l'année de pousse (année sans production) avant ou après l'émergence des bleuets. Un rabougrissement et des pertes de rendement peuvent survenir si les plants de bleuets entrent en contact avec la pulvérisation. Les applications effectuées avant l'émergence des bleuets nains ont accru la sécurité des cultures.

Appliquer avec un équipement terrestre seulement. Faire une application par saison de croissance.

Ne pas appliquer dans les 14 mois précédant la récolte.

FRUITS À PÉPINS (GROUPE DE CULTURE 11-09) Azérole, Cenelle Coing, Coing de Chine, Coing du Japon, Nèfle, Nèfle du Japon, Poire, Poire asiatique, Pomme, Pommette, Tejocote, Cultivars, variétés et hybrides de ces denrées

Pour supprimer les mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette, appliquer 60 g/ha d'herbicide Prism SG avec un surfactant non ionique recommandé (p. ex. Citowett Plus, Agral 90 ou Ag-Surf) à raison de 2,0 litres par 1 000 litres de solution de pulvérisation (0,2 % v/v) sous forme de l'application par pulvérisation dirigée et ajustée pour assurer une couverture complète des mauvaises herbes sous le couvert végétal tout en évitant tout contact avec le feuillage ou les fruits des cultures. (Voir la section « Directives de mélange » de l'étiquette). Appliquer avec un volume de pulvérisation minimum de 200 L d'eau par hectare. REMARQUE : La suppression est optimale lorsque les mauvaises herbes sont jeunes et en pleine croissance.

Appliquer uniquement sur les cultures qui ont traversé au moins une saison de croissance et sont en bonne santé et vigueur

Utiliser une seule application par an.

NE PAS appliquer dans les 7 jours précédant la récolte (DAAR de 7 jours).

MÉLANGE EN RÉSERVOIR

Ce produit peut être mélangé avec un engrais, un supplément ou avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons sans pulvérisation, soit suivie pour chaque produit.

Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association au mélange en cuve divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas faire de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, les produits de lutte antiparasitaire mélangés en cuve peuvent entraîner une activité biologique réduite ou des dommages accrus à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec Corteva Agriscience Canada Company au 1-800-667-3852 ou www.corteva.ca pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

Lorsque les mélanges en réservoir sont permis, lire et observer toutes les instructions sur l'étiquette, y compris les taux et les restrictions pour chaque produit utilisé dans le mélange en réservoir. Suivre les mesures de précaution les plus strictes pour le mélange, le chargement et l'application telles que décrites sur les étiquettes des deux produits.

Pommes de terre

Appliquer un mélange en réservoir de Prism SG Herbicide Tricor 75DF herbicide de postlevée et un surfactant non ionique, tel que Citowett Plus, Agral 90 ou AgSurf à 2L par 1000L de solution de pulvérisation (0,2% v / v) dans les pommes de terre pour lutter contre les graminées annuelles et mauvaises herbes à feuilles larges. Tricor 75 DF doit être appliqué à 280-375 g / ha avec l'herbicide Prism SG à 60 g / ha pour toutes les mauvaises herbes énumérées sur deux Prism SG étiquette et Tricor 75 étiquette de l'herbicide DF.

1. Utiliser la dose prescrite à l'hectare en faisant un traitement en pleine surface, par-dessus les plants de pommes de terre, avant que ceux-ci n'aient atteint 10 cm de hauteur. Ne pas utiliser de traitement en postlevée sur les variétés Atlantique, Eramosa et Shepody ainsi que les variétés à peau rouge et les variétés hâtives. Il est possible que les feuilles jaunissent ou brûlent temporairement, tout particulièrement si les conditions de croissance ne sont pas idéales (temps frais, pluvieux ou nuageux). Éviter les traitements en postlevée dans de telles conditions.
2. Traiter avant que les mauvaises herbes n'aient atteint 4 cm de hauteur. Employer une dose élevée selon la fourchette de doses d'herbicide Tricor 75DF ci-dessus pour supprimer les graminées ou bien lorsqu'il y a une population dense de feuilles larges.
3. Ne pas récolter dans les 90 jours suivant le traitement.
4. Appliquer sur les graminées annuelles en pleine croissance au stade 2 à 5 feuilles complètes. Pour sétaires verte et glauque appliquer au stade 2 à 4 feuilles complètes.
5. Appliquer sur les plantes en pleine croissance qui ont 3 à 5 feuilles complètement développées.
6. Traiter avant que les mauvaises herbes n'aient atteint 4 cm de hauteur et lorsque les graminées annuelles sont au stade de 1 à 6 feuilles (jusqu'au début du tallage – deux talles de 2 feuilles).
7. L'herbicide Prism doit être appliqué avec un surfactant non ionique tel que Citowett Plus, Agral 90 ou AgSurf à raison de 2L par 1000L de solution de pulvérisation (0,2% v.v.).

Le MODE D'EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites dans cette partie de l'étiquette, a été élaboré par des personnes autres que Corteva Agriscience Canada Company dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dans le cas de ces utilisations, Corteva Agriscience Canada Company n'a pas complètement évalué la performance (efficacité) et (ou) la tolérance des cultures (phytotoxicité) du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée sur l'étiquette pour l'ensemble des conditions environnementales ou des variétés végétales. Avant d'appliquer le produit à grande échelle, l'utilisateur devrait faire un essai sur une surface réduite, dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes pour confirmer que le produit se prête à une application généralisée.

À UTILISER SUR LES CULTURES DE POMMES DE TERRE IRRIGUÉES DANS L'OUEST DU CANADA (Man., Sask., Alb., C.-B.)

Appliquer l'herbicide Prism SG en postlevée à la volée à raison de 60 grammes/ha en solution à pulvériser additionnée d'un agent tensio-actif non ionique recommandé, avant la floraison des pommes de terre. Appliquer après la levée des pommes de terre sur les graminées annuelles et les mauvaises herbes à feuilles larges en période de croissance active énumérées dans cette brochure.

Étant donné que les variétés de pommes de terre diffèrent dans leur tolérance aux herbicides, limitez la première utilisation de l'herbicide Prism™ SG à une petite zone de chaque variété avant de l'adopter comme pratique au champ.

N'effectuer qu'une seule application par saison de croissance.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires sur l'application et le réensemencement, ainsi que sur les précautions à prendre relatives à l'utilisation, voir les rubriques appropriées dans la présente brochure.

NOTE: Les graminées annuelles nuisibles et les mauvaises herbes à feuilles larges sont plus vulnérables lorsqu'elles sont petites et en pleine croissance (2,5 cm de hauteur/diamètre).

TOMATES TRANSPLANTÉES DESTINÉES À LA TRANSFORMATION

Appliquer l'herbicide Prism SG à raison de 60 grammes/hectare + un agent tensio-actif non ionique à 0,2 % v/v (p. ex. Citowett Plus, Agral 90 ou AgSurf) sur les tomates transplantées destinées à la transformation.

Les mauvaises herbes supprimées ou réprimées sont celles qui sont énumérées sur l'étiquette de l'herbicide Prism SG, plus la morelle poilue.

NOTE: L'herbicide Prism SG peut être appliqué jusqu'au stade de la 4^e feuille de la morelle poilue.

Les mauvaises herbes qui sortent de terre après l'application de l'herbicide Prism SG ne seront pas supprimées. L'application doit être effectuée lorsque la majorité des mauvaises herbes sont sorties de terre.

L'établissement précoce et la densité de la culture contribuent beaucoup à empêcher la croissance des mauvaises herbes et à la suppression efficace en postlevée du chiendent et des graminées annuelles nuisibles quand l'herbicide Prism SG est utilisé.

N'effectuer qu'une seule application de l'herbicide Prism SG par année à l'aide de matériel terrestre. Ne pas procéder à la récolte moins de 30 jours après le traitement. Se référer aux sections pertinentes de la présente étiquette pour obtenir des renseignements sur le réensemencement et pour connaître les directives complètes d'application et de mélange, les recommandations s'appliquant à certaines mauvaises herbes ainsi que les précautions relatives à l'utilisation.

POUR UTILISATION DANS LA CULTURE MARAÎCHÈRE DES TOMATES DE PLEIN CHAMP

Pour supprimer la morelle poilue dans la culture maraîchère des tomates de plein champ, appliquer l'herbicide Prism SG à raison de 60 grammes/hectare + un agent tensio-actif non ionique à 0,2 % v/v (p. ex. Citowett Plus, Agral 90 ou AgSurf).

Les mauvaises herbes qui sortent de terre après l'application de l'herbicide Prism SG ne seront pas supprimées. L'application doit être effectuée lorsque la majorité des mauvaises herbes sont sorties de terre.

N'effectuer qu'une seule application de l'herbicide Prism SG par année à l'aide de matériel terrestre. Ne pas procéder à la récolte moins de 30 jours après le traitement. Se référer aux sections pertinentes de la présente étiquette pour obtenir des renseignements sur le réensemencement et pour connaître les directives complètes d'application et de mélange, les recommandations s'appliquant à certaines mauvaises herbes ainsi que les précautions relatives à l'utilisation.

DIRECTIVES POUR LE MÉLANGE EN RÉSERVOIR DE L'HERBICIDE PRISM SG + L'HERBICIDE PINNACLE Pochettes TOSS-N-GO

POUR UTILISATION SUR LES TOMATES DE PLEIN CHAMP DESTINÉES À LA TRANSFORMATION SEULEMENT

L'herbicide Prism SG (60 g/ha) + L'herbicide Pinnacle Pochettes Toss-N-Go (5,5 g/ha)

Ce mélange en réservoir supprime les mauvaises herbes suivantes :

Amarante à racine rouge	Moutarde des champs	Renouée persicaire	Sétaire verte
Panic d'automne	Pied-de-coq	Morelle poilue	Chénopode blanc†

† Répression seulement

L'herbicide Prism SG (60 g/ha) + L'herbicide Pinnacle Pochettes Toss-N-Go (8 g/ha)

Ce mélange en réservoir supprime les mauvaises herbes énumérées ci-dessus ainsi que le chénopode blanc et l'abutilon.

Mélanger en réservoir l'herbicide Prism SG (60 g/ha) + L'herbicide Pinnacle Pochettes Toss-N-Go (5,5 g/ha ou 8 g/ha) et pulvériser le mélange en post-levée en utilisant de l'équipement terrestre seulement. Appliquer sur les mauvaises herbes ayant un maximum de 10 cm de grandeur ou 21 jours après la transplantation. Utiliser l'agent tensio-actif non ionique Agral 90 à raison de 0,2 % v/v. Utiliser un volume de pulvérisation de 200 L/ha.

Ne pas procéder à la récolte moins de 45 jours après le traitement. Se référer aux sections pertinentes de l'étiquette de l'herbicide Prism SG ainsi que l'herbicide Pinnacle Pochettes Toss-N-Go pour obtenir des renseignements sur le réensemencement et pour connaître les directives complètes d'application et de mélange, les recommandations s'appliquant à certaines mauvaises herbes ainsi que les précautions relatives à l'utilisation.

TOMATES DE PLEIN CHAMP

Pour la suppression du chénopode blanc, la morelle poilue et d'autres mauvaises herbes à feuilles larges résistant au triazine énumérées sur l'étiquette de l'herbicide Prism. Appliquer l'herbicide Prism une fois comme pulvérisation en postlevée à un taux de 140 grammes/hectares + 0,2% v/v d'un agent de surface non-ionique (Agral 90) sur les tomates de plein champ au moins 21 jours après avoir transplanté la culture.

Les mauvaises herbes qui poussent après l'application de l'herbicide Prism ne seront pas supprimées. L'application devrait être faite lorsque la majorité des mauvaises herbes sont émergées.

Utiliser un équipement terrestre seulement. Utiliser dans un volume d'eau minimum de 200 L/ha.

Ne pas procéder à la récolte de la culture au moins 30 jours après le traitement.

POUR UTILISATION DANS LE BLEUET EN CORYMBE

Pour le contrôle des mauvaises herbes figurant sur l'étiquette de l'herbicide Prism SG, faire une seule application en post-levée précoce sur des mauvaises herbes en pleine croissance à un taux de 60 g/ha avec un agent tensioactif non ionique recommandé tel que Citowett Plus, Agral 90 ou AgSurf à 2 L par 1000 L solution de pulvérisation (0,2% v/v). Utiliser une pulvérisation dirigée pour assurer une couverture complète des mauvaises herbes tout en minimisant la quantité de pulvérisation à venir en contact avec les plants de bleuets.

Lorsqu'il est appliqué comme traitement en bandes (50% de la bande ou moins), l'herbicide Prism SG peut être appliqué deux fois par an. Cependant, ne pas appliquer plus de 60 grammes par hectare sur une base d'application à la volée par année.

Utiliser dans les bleuets en corymbe qui ont traversé au moins une saison de croissance et sont en bonne santé et vigueur.

Utiliser un équipement au sol seulement. Utiliser un minimum de 100 litres d'eau/ha (volume de pulvérisation recommandé de 140-190 L/ha).

Ne pas appliquer moins de 21 jours avant la récolte.

Se référer aux sections appropriées du livret herbicide Prism SG pour obtenir une liste complète des mauvaises herbes, leur stade de suppression, ainsi que plus de renseignements concernant son application et/ou les précautions à suivre, et/ou les directives de mélange.

POUR UTILISATION DANS LE MURES ET LES FRAMBOISES (SOUS-GROUPE 13-07A) : FRAMBOISE SAUVAGE, FRAMBOISE, NOIRE ET ROUGE, MÛRE (*RUBUS EUBATUS*, Y COMPRIS LES NOMBREUX CULTIVARS, VARIÉTÉS ET/OU HYBRIDES CONNUS EN ANGLAIS SOUS DES NOMS TELS QUE ANDEAN BLACKBERRY, ARCTIC BLACKBERRY, BINGLEBERRY, BLACK SATIN BERRY, BOYSENBERRY, BROMBEERE, CALIFORNIA BLACKBERRY, CHESTERBERRY, CHEROKEE BLACKBERRY, CHEYENNE BLACKBERRY, COMMON BLACKBERRY, CORYBERRY, DARROWBERRY, DEWBERRY, DIRKSEN THORNLESS BERRY, EVERGREEN BLACKBERRY, HIMALAYABERRY, HULLBERRY, LAVACABERRY, LOGANBERRY, LOWBERRY, LUCRETIABERRY, MAMMOTH BLACKBERRY, MARIONBERRY, MORA, MURES DERONCE, NECTARBERRY, NORTHERN DEWBERRY, OLALLIEBERRY, OREGON EVERGREEN BERRY, PHENOMENALBERRY, RANGEBERRY, RAVENBERRY, ROSSBERRY, SHAWNEE BLACKBERRY, SOUTHERN DEWBERRY, TAYBERRY, YOUNGBERRY ET ZARZAMORA), MÛRE DE LOGAN, ET LES CULTIVARS, VARIÉTÉS ET/OU HYBRIDES DE CES CULTURES

Pour la suppression des mauvaises herbes énumérées sur l'herbicide Prism SG, faire une seule application activement peu après la levée des mauvaises herbes de croître à un taux de 60 g / ha et un surfactant non ionique recommandé tel que Citowett Plus, Agral 90 ou AgSurf à 2 L par 1000 L solution de pulvérisation (0,2% v / v). Utilisez une application de jet dirigé ajusté pour fournir une couverture complète des mauvaises herbes tout en minimisant la quantité de pulvérisation entrer en contact avec les plantes mûres et framboises. Lorsqu'il est appliqué comme traitement en bandes (50% bande ou moins), herbicide Prism SG peut être appliqué deux fois par an. Cependant, ne pas appliquer plus de 60 grammes par hectare sur une demande de diffusion base par année. Utilisez sur les mûres et framboises qui sont allés à travers au moins une saison de croissance et sont en bonne santé et de vigueur.

Utiliser un équipement au sol seulement. Utiliser un minimum de 100 litres d'eau/ha (volume de pulvérisation recommandé de 140-190 L/ha).

Ne pas appliquer moins de 21 jours avant la récolte.

Se référer aux sections appropriées du livret herbicide Prism SG pour obtenir une liste complète des

mauvaises herbes, leur stade de suppression, ainsi que plus de renseignements concernant son application et/ou les précautions à suivre, et/ou les directives de mélange.

POUR UTILISATION DANS LES RAISINS

Pour la suppression des mauvaises herbes énumérées sur l'herbicide Prism SG, faire une seule application activement peu après la levée des mauvaises herbes de croître à un taux de 60 g / ha et un surfactant non ionique recommandé tel que Citowett Plus, Agral 90 ou AgSurf à 2 L par 1000 L solution de pulvérisation (0,2% v / v). Utilisez une application de jet dirigé ajusté pour fournir une couverture complète des mauvaises herbes tout en minimisant la quantité de pulvérisation entrer en contact avec les vignes. Lorsqu'il est appliqué comme traitement en bandes (50% bande ou moins), herbicide Prism SG peut être appliqué deux fois par an. Cependant, ne pas appliquer plus de 60 grammes par hectare sur une demande de diffusion base par année. Utilisez sur les raisins qui sont allés à travers au moins une saison de croissance et sont en bonne santé et de vigueur.

Utiliser un équipement au sol seulement. Utiliser un minimum de 100 litres d'eau/ha (volume de pulvérisation recommandé de 140-190 L/ha).

Ne pas appliquer moins de 21 jours avant la récolte.

Se référer aux sections appropriées du livret herbicide Prism SG pour obtenir une liste complète des mauvaises herbes, leur stade de suppression, ainsi que plus de renseignements concernant son application et/ou les précautions à suivre, et/ou les directives de mélange.

POUR UTILISATION DANS LES FRUITS À NOYAU (SOUS-GROUPE 12-09): ABRICOT, ABRICOT DU JAPON, CERISE ACIDE, CERISE DE NANKIN, CERISE DOUCE, CERISE NOIRE DU MEXIQUE, CERISE TARDIVE, JUJUBE, NECTARINE, PÊCHE, PRUCOT, PRUNE, PRUNE À PRUNEAUX, PRUNE CHICKASAW, PRUNE D'AMÉRIQUE, PRUNE DE DAMAS, PRUNE JAPONAISE, PRUNE KLAMATH, PRUNE MARITIME, PRUNE MYROBOLAN, PRUNE NOIRE DU CANADA, PRUNE PLUM, PRUNELLE, ET LES CULTIVARS, VARIÉTÉS ET HYBRIDES DE CES DENRÉES.

Pour la suppression des mauvaises herbes énumérées sur l'étiquette de l'herbicide Prism SG, faire une seule application activement peu après la levée des mauvaises herbes de croître à un taux de 60 g / ha et un surfactant non ionique recommandé tel que Citowett Plus, Agral 90 ou AgSurf à 2 L par 1000 L solution de pulvérisation (0,2% v / v). Utilisez une application de jet dirigé ajusté pour fournir une couverture complète des mauvaises herbes tout en minimisant la quantité de pulvérisation entrer en contact avec les plantes mûres. Cependant, ne pas appliquer plus de 60 grammes par hectare sur une demande de diffusion base par année.

Utiliser un équipement au sol seulement. Utiliser un minimum de 200 litres d'eau/ha.

Ne pas appliquer moins de 14 jours avant la récolte.

POUR UTILISATION DANS CANNEBERGE

Pour la suppression des mauvaises herbes énumérées sur l'étiquette de l'herbicide Prism SG, faire une seule application lorsque les mauvaises herbes sont petites et en pleine croissance. Utiliser un taux de 60 g/ha plus un surfactant non ionique recommandé tel que Citowett Plus, Agral 90 ou Ag-Surf à raison de 2 L par 1000 L de solution de pulvérisation (0,2 % v/v).

Utiliser un équipement au sol seulement. Utiliser un minimum de 200 litres d'eau/ha.

Ne pas appliquer moins de 60 jours avant la récolte.

Se référer aux sections appropriées du livret herbicide Prism SG pour obtenir une liste complète des mauvaises herbes, leur stade de suppression, ainsi que plus de renseignements concernant son application et/ou les précautions à suivre, et/ou les directives de mélange.

DIRECTIVES DE MÉLANGE:

1. Remplir le réservoir propre environ 1/3 plein l'eau propre.
2. Faire fonctionner l'agitateur et ajouter la quantité requise d'herbicide Prism SG. Poursuivre l'agitation pendant au moins 5 minutes pour permettre à l'herbicide Prism SG de se dissoudre complètement.
3. S'assurer qu'il n'y a aucune granule non dissoute puis ajouter la quantité requise du produit d'association.
4. Lorsque l'herbicide Prism SG est bien mélangé et en suspension, ajouter un agent tensio-actif non ionique recommandé tel que Citowett Plus, Agral 90 ou AgSurf à raison de 2 L par 1000 L de solution de pulvérisation (0,2 % v/v).
5. Remplir complètement le réservoir du pulvérisateur avec de l'eau.

Lors des préparations subséquentes, s'assurer que la quantité de solution dans le réservoir provenant de l'application précédente est inférieure à 10 % du volume de la solution préparée avant de procéder à l'étape 1, car les produits chimiques restant dans le réservoir peuvent empêcher l'herbicide Prism SG de se dissoudre complètement. Si c'est impossible, pré-mélanger l'herbicide Prism SG avec une petite quantité (5 à 10 L) d'eau avant de l'ajouter au réservoir.

L'agitation est nécessaire pour assurer l'uniformité du mélange et de l'application. Le volume d'eau minimal pour l'application de l'herbicide Prism SG est de 100 litres d'eau par hectare. Il est recommandé d'utiliser des buses à jet plat. Régler la pression de pulvérisation à 175-275 kPa. Se servir de tamis de 50 mailles ou moins. Le mélange à pulvériser de l'herbicide Prism SG doit être utilisé dans les 24 heures suivant sa préparation. Passé ce délai, il est susceptible de se dégrader, ce qui peut entraîner une diminution de la suppression des mauvaises herbes. Bien agiter le mélange pour assurer son homogénéité chaque fois qu'on le laisse reposer dans le réservoir.

NOTE : L'herbicide Prism SG se dégrade dans l'eau acide ou fortement alcaline. Ne pas préparer une quantité supérieure à celle pouvant être utilisée en un jour. Si l'application est interrompue, bien agiter le mélange avant de reprendre le traitement.

NE PAS UTILISER D'ENGRAIS LIQUIDES COMME SUPPORT DE PULVÉRISATION AVEC L'HERBICIDE PRISM SG

Pour étalonner le pulvérisateur, n'utiliser que de l'eau propre et se tenir loin des puits. Effectuer des vérifications régulières du matériel de pulvérisation. Mesurer précisément le produit et ne mélanger que la quantité nécessaire au traitement. Éviter de trop remplir le réservoir du pulvérisateur.

GESTION DE LA DÉRIVE

Lorsqu'on applique l'herbicide Prism SG à proximité de cultures et/ou de plantes sensibles, prendre toutes les précautions nécessaires pour prévenir la dérive du brouillard de pulvérisation.

La chaleur, la sécheresse et une faible humidité relative augmentent le risque de dérive. Il faut donc redoubler de précaution en présence de pareilles conditions.

Ne pas appliquer l'herbicide Prism SG en présence d'une inversion de température caractérisée par la diminution des déplacements d'air et le fait que la température augmente avec l'altitude.

PROTECTION DES EAUX SOUTERRAINES ET DE SURFACE

Ne pas mélanger ni charger le produit à moins de 10 mètres d'un point d'eau ou d'un marais.

Ne pas appliquer l'herbicide Prism SG durant des périodes de fortes précipitations ou à des endroits où l'eau de surface pourrait ruisseler vers des terres ou des points d'eau environnants, y compris les fossés et les ruisseaux.

Observer les règlements et les recommandations du gouvernement provincial régissant les traitements effectués à proximité de points d'eau et de puits.

NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR

Afin d'éviter tout dommage ultérieur aux cultures utiles, bien nettoyer l'outillage de mélange et de pulvérisation immédiatement après le traitement pour éliminer toute trace de l'herbicide Prism SG.

1. Vider le réservoir. Rincer parfaitement au jet l'intérieur du réservoir, puis faire circuler de l'eau propre dans le réservoir, la rampe et les tuyaux pendant au moins 5 minutes.
2. Remplir le réservoir d'eau propre et y ajouter un litre d'ammoniaque à usage domestique (contenant un minimum de 3 % d'ammoniaque) par 100 litres d'eau. Bien nettoyer les tuyaux, la rampe et les buses à l'aide de cette solution, puis ajouter de l'eau pour remplir complètement le réservoir. Faire passer la solution de nettoyage dans le réservoir et les flexibles pendant au moins 15 minutes. Rincer à nouveau les tuyaux, la rampe et les buses avec la solution de nettoyage et vider le réservoir.
3. Enlever les buses et les tamis et les nettoyer à part dans un seau contenant un agent nettoyant et de l'eau.
4. Répéter l'étape 2.
5. Bien rincer le réservoir à l'eau propre pendant au moins 5 minutes, et faire circuler l'eau à travers les tuyaux et la rampe.
6. AVANT d'utiliser le pulvérisateur pour l'application suivante, rincer le réservoir, la rampe et les tuyaux à l'eau fraîche pendant 5 minutes.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que l'herbicide Prism SG est un herbicide du groupe 2. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'herbicide Prism SG et à d'autres herbicides du groupe 2. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner l'herbicide Prism SG ou les herbicides du groupe 2 en alternance avec des herbicides qui appartiennent à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes au champ, et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.
- Utiliser des mélanges en cuve avec des herbicides d'un groupe différent qui sont efficaces contre le ravageur ciblé lorsqu'une telle utilisation est autorisée. Pour ralentir l'acquisition d'une résistance, le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation de pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.
- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines de mauvaises herbes sur le site touché en utilisant, dans la mesure du possible, un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.

- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis relativement à la gestion de la résistance aux pesticides et à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec représentant local de Corteva Agriscience Canada Company ou composer le numéro sans frais de Corteva Agriscience Canada Company 1 800 667-3852.

PROTECTION DE LA FAUNE ET DES HABITATS

Les arbres et autres plantes utiles peuvent être endommagés ou détruits en cas de non-respect des règles suivantes : Ne pas appliquer le produit ni vider ou rincer l'outillage sur les arbres ou d'autres plantes utiles ou à proximité, ni aux endroits où leurs racines peuvent s'étendre, ou aux endroits où le produit chimique peut s'écouler ou entrer en contact avec leurs racines. Ne pas appliquer sur les pelouses, sentiers, allées, terrains de tennis ou endroits analogues. Ne contaminer aucune étendue d'eau, y compris l'eau d'irrigation.

Éviter la sur pulvérisation du produit ou sa dérive vers les habitats importants de la faune tels que les étangs, les marais, les cours d'eau, les terres boisées et les brise-vent.

RÉENSEMENCEMENT D'AUTRES CULTURES

L'herbicide Prism SG se dégrade naturellement dans le sol et des tests en champs ont démontré que les cultures suivantes peuvent être plantées de façon sécuritaire aux intervalles prescrits suivant une culture de pomme de terre traitée avec l'herbicide Prism SG.

INTERVALLE AVANT LA PLANTATION D'AUTRES CULTURES

Blé d'hiver	4 mois
Blé (inclus blé durum), avoine, Orge de printemps, canola, soya, haricots secs communs, pois chiches, tournesol, maïs à semence, maïs sucré, pois de grande culture, lin, féverole à petits grains, lentils, haricots blancs, trèfle rouge, sorgho, pommes de terre	10 mois
Maïs de grande culture	À tout moment

Avant de planter d'autres cultures, il est recommandé de faire au préalable un test d'activité biologique. Ce test consiste à faire pousser jusqu'à maturité une bande expérimentale de la plante ou des plantes que l'on désire cultiver l'année suivante.

TEST D'ACTIVITÉ BIOLOGIQUE

Choisir pour la ou les cultures qui vont constituer le test d'activité biologique une ou plusieurs zones représentatives du champ précédemment traité avec l'herbicide Prism SG. Tenir compte de facteurs tels que les dimensions du champ, la texture du sol, le drainage et les endroits où les machines agricoles tournent normalement pour changer de direction, et choisir les emplacements les plus représentatifs des conditions du sol. Dans les grands champs, on peut avoir besoin de plus d'un emplacement pour obtenir des résultats fiables.

Les bandes d'essai doivent être ensemencées perpendiculairement au sens dans lequel le champ a été arrosé. Ces bandes d'essai doivent être assez longues pour croiser la largeur de plusieurs bandes de terre arrosées. Les essais faits sur de grandes surfaces sont plus fiables que les essais plus limités.

Utiliser l'équipement ordinaire pour le labourage et l'ensemencement des bandes d'essai. Préparer un lit de semences et y semer les cultures et variétés que vous voudriez pouvoir produire l'année suivante. Il est important de procéder de la manière habituelle, c'est-à-dire de semer à la même époque, dans les mêmes conditions et selon les techniques et pratiques agricoles normalement utilisées. Faire en même temps un essai dans une zone voisine qui n'a pas été traitée avec l'herbicide Prism SG afin de vous assurer un point de comparaison.

Au fur et à mesure de la levée et de la croissance des plantes, examiner les points suivants dans les zones traitées avec l'herbicide Prism SG et dans les zones non traitées :

densité de la culture	développement du système racinaire	taux de croissance
couleur des plantes	vigueur - rendement	

Poursuivre vos observations jusqu'à ce que les cultures d'essai arrivent à maturité. Prendre soin de ne pas appliquer trop d'herbicide sur les bandes d'essai pour ne pas risquer d'endommager les cultures. Si le test indique que le sol contient encore des résidus de l'herbicide Prism SG, continuer à cultiver seulement les espèces énumérées sur l'étiquette et ne pas faire la rotation à d'autres cultures avant qu'un test d'activité biologique ne confirme que les plantes sensibles croissent normalement.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.

™ Marque de Corteva Agriscience et de ses sociétés affiliées

Tous les autres produits mentionnés sont des marques de commerce de leurs fabricants respectifs.

041524

Code de l'étiquette: CN-30057-007-F
Remplace: CN-30057-006-F